

LE RENOUELEMENT DU CONGÉ DE LONGUE MALADIE FRACTIONNÉ

PIÈCES À FOURNIR POUR L'EXAMEN DU DOSSIER

- Un courrier de saisine indiquant de manière détaillée son objet et les questions précises pour lesquelles il est nécessaire d'avoir un avis,
- Le certificat médical du médecin traitant mentionnant que l'état de santé de l'agent justifie le renouvellement du congé déjà octroyé,
- Les conclusions circonstanciées du médecin traitant adressées **sous pli confidentiel** au Conseil Médical (Formation restreinte) décrivant précisément l'évolution de l'état de santé de l'agent, la durée de la prolongation prévisible dudit congé au regard du protocole de soins en cours,
- Tous les documents médicaux nouveaux, non encore transmis au Conseil Médical (Formation restreinte), en possession de l'agent, adressés **sous pli confidentiel** (comptes rendus opératoires, radiologiques, avis spécialisés, etc...),
- Un état récapitulatif actualisé et précis du nombre de jours déjà obtenus pour la pathologie au titre du congé de longue maladie fractionné,
- La lettre de l'agent sollicitant le renouvellement du congé octroyé (voir modèle lettre de demande de l'agent [joint](#)),
- La fiche de poste détaillée et actualisée de l'agent ainsi que l'historique des fonctions occupées,
- La fiche de renseignements dûment complétée (voir formulaire type de saisine du Conseil Médical (Formation restreinte)) concernant l'agent.

Le secrétariat de l'instance, après primo instruction du dossier avec son président, se réserve le droit de solliciter d'autres justificatifs, selon les caractéristiques du dossier à instruire.